



BURKINA FASO

Mission Permanente auprès des Nations Unies
115 East 73rd St
New York, NY 10021
(212) 288-7515 / 27

**DECLARATION DE SON EXCELLENCE,
MONSIEUR MICHEL KAFANDO
DEVANT LA PREMIERE COMMISSION DE LA 58^{Eme} SESSION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

New York, le 9 octobre 2003

(Vérifier à l'audition)

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord vous exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir présider la première commission et vous en féliciter. Qui pourrait douter que c'est là, le couronnement de l'engagement permanent de votre pays et de vous-même en faveur de la paix et de la sécurité internationale ?

J'ai suivi avec attention la déclaration de Monsieur Sobuyasu ABE, Sous-Secrétaire Général aux affaires de désarmement, et noté avec intérêt son appel à explorer les moyens de renforcer la paix et la sécurité internationale. Je voudrais donc, à ce double titre, le féliciter pour sa nomination et la profondeur de son message.

Monsieur le Président,

A l'occasion de multiples débats, tenus aussi bien à l'intérieur qu'en dehors des Nations Unies, il est ressorti avec une parfaite clarté que «la paix et la sécurité internationale» constituent le début et l'aboutissement, et pour tout dire, la finalité dans toutes les actions de la communauté internationale.

Aucune action humaine ne peut aboutir dans un environnement hostile, dans une atmosphère d'insécurité ou tout simplement dans une situation de conflit.

L'équilibre de la terreur de la période de la guerre froide, a mis en évidence l'extrême vulnérabilité des sociétés humaines et surtout le danger que fait courir au monde, la course effrénée aux armements.

Mais, même la chute du mur de Berlin, hélas, n'a guère dissipé cette menace et semble l'avoir plutôt exacerbée, à travers des investissements colossaux dans la production d'armes sophistiquées, la mise au point d'armes de destruction massive, la production et le stockage d'armes chimiques et/ou biologiques, la prolifération d'armes légères et de petit calibre. L'accentuation du terrorisme n'en est que la malheureuse illustration.

Monsieur le Président,

La situation est d'autant plus préoccupante, que bien d'autres difficultés se sont dressées, ces dernières années, sur le chemin de la paix. Ainsi, après la dénonciation des traités comme l'ABM, et l'inexécution des « START », on constate que la commission du désarmement, seul organe des Nations Unies pour les négociations en matière d'armement, bat de l'aile. Depuis cinq (05) ans elle n'est toujours pas parvenue à adopter un ordre du jour susceptible d'engager des débats de fond.

De son côté, le TICE est encore loin de recueillir les signatures nécessaires à son entrée en vigueur.

Pour ce qui est du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP),

seule la conférence d'examen, prévue en 2005, nous donnera réellement son véritable état de santé, dans la mesure où les décisions issues de la session de 2000 n'ont véritablement pas été concrétisées.

Monsieur le Président,

Je ne suis pas au bout de mon pessimisme, puisque le même désenchantement se perçoit, s'agissant des armes conventionnelles.

La conclusion de la Convention d'Ottawa sur les mines anti-personnelles a suscité d'énormes espoirs pour une frange importante des populations des pays en développement, notamment ceux en conflits ou ayant connu des conflits armés. Force est cependant de constater que malgré les efforts déployés, des milliers de personnes continuent d'en être des victimes à travers le monde.

Quant aux armes légères et de petits calibres, la session, tenue ici même, en 2001 avait montré sans ambiguïté, les limites des actions envisagées. A l'époque, nous avons beaucoup déploré que des pays, pourvus cependant de moyens, aient refusé de prêter une oreille attentive au cri de détresse des pays victimes, qui ne souhaitaient que l'exclusivité de la vente des armes aux seuls acteurs étatiques ou à leurs représentants dûment mandatés, la matérialisation effective du marquage et du traçage et une réglementation stricte du rôle des intermédiaires.

Monsieur le Président,

La menace qui pèse sur l'humanité est une menace collective à laquelle nous devrions apporter une réaction collective. Nos efforts, pour y parvenir, devraient se polariser sur la mise en place d'un système de relations internationales qui instaure davantage la confiance et cultive la notion d'interdépendance. Le bien-être collectif et le développement économique et social devraient être perçus comme les garants indispensables de la paix et de la sécurité.

Monsieur le Président,

Epris de paix et animé par la volonté de coopérer avec les autres Etats, le Burkina Faso ne manquera pas d'apporter sa modeste contribution à l'éradication de cette œuvre commune.

C'est dans ce sens qu'au niveau international, il s'est inscrit depuis les premiers instants, dans la dynamique mondiale de la lutte contre le terrorisme. Mon gouvernement a ainsi fourni au Conseil de Sécurité les rapports requis au terme de la résolution. 1373 (2001) et mis à la disposition de l'Organisation des experts dans le cadre des opérations de maintien de la paix

En plus de cela, il vient de déposer les instruments d'adhésion

à sept (07) Conventions et un (01) Protocole sur la lutte contre le terrorisme.

Au niveau régional, le Burkina Faso participe activement à la mise en place des mécanismes africains devant contribuer à la paix et à la sécurité.

Face à la circulation incontrôlée des armes légères et l'insécurité, toutes deux liées à la multiplication des crises en Afrique, à la malgouvernance et à la xénophobie, le Burkina Faso s'est attaché résolument à la recherche de la paix et de la sécurité collective en adhérant aux mécanismes négociés dans le cadre de la CEDEAO, dont le moratoire de Bamako sur les armes légères.

Nous attendons beaucoup de cette 58^{ème} session de l'Assemblée Générale et particulièrement de la présente Commission dont l'importance n'est plus à rappeler.

Je vous remercie